Le CESE rend ses préconisations sur l'éducation à l'environnement et au développement durable

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 25/11/2013

Saisine liée :
L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE, POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Plénière du 26 novembre

Avis présenté par MM. Antoine DULIN et Allain BOUGRAIN DUBOURG, rapporteurs, au nom de la section de l'environnement

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a vocation à apporter une contribution renouvelée et renforcée pour faire plus amplement partager la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. L'EEDD doit doter les citoyens actuels et futurs des outils du changement, leur permettant de comprendre la complexité de ces enjeux et d'agir, pour devenir acteurs de la transition écologique. Véritable éducation à la responsabilité, l'EEDD est au coeur de l'apprentissage de la citoyenneté, ses méthodes pédagogiques sont fondées sur la réflexion collective, le débat et la démocratie participative.

Le Premier ministre a saisi le CESE d'un avis sur l'EEDD, intégrant l'éducation non formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation. Afin de préciser le champ de l'EEDD, le CESE a souhaité s'appuyer à la fois sur l'histoire de ce mouvement et le rôle joué par les différents acteurs, ainsi que sur les textes de référence.

Cette approche permet de questionner, à partir des enjeux environnementaux, les dimensions économique et sociale du développement durable et de souligner la nécessité d'un continuum éducatif. Il n'y aura pas de transition écologique possible sans éducation au changement.

La réussite d'une telle politique d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable de tous les publics, répondant aux enjeux de la transition écologique, implique de mener dans la durée, de façon itérative, cohérente et convergente, une double démarche :

> *une action volontariste de l'État et des collectivités locales, inscrite explicitement dans les politiques publiques d'éducation et de formation, d'information, de jeunesse, comme dans celles de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire, etc. ;*
>
> *un développement plus concerté, suivi et valorisé, de projets multi-partenariaux impliquant ensemble tous les acteurs publics et la diversité des acteurs de la société civile, les enseignants, les éducateurs, les formateurs et le monde de la recherche.*

Enfin, un véritable effort d'exemplarité des acteurs publics doit être réalisé pour accompagner cette démarche éducative et assurer sa crédibilité.

> *Avis adpoté en séance plénière le 26 novembre : 168 votes pour, 1 contre, 7 abstensions*

© - copyright CESE - Novembre 2026